

Spiez, en mars 2010

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Au nom du comité de la Société suisse de droit pénal des mineurs (SSDPM), j'ai le plaisir de vous inviter au séminaire annuel de la SSDPM qui aura lieu, comme nous l'avions annoncé,

du 15 au 17 septembre 2010 à St-Gall.

Nous espérons que vous serez nombreux à faire le déplacement ! Le programme attrayant de ce séminaire nous amènera à nous intéresser de près à **la nouvelle procédure pénale fédérale applicable aux mineurs**, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2011. Comme le veut la tradition, des spécialistes prendront la parole le mercredi après-midi, pour une série de présentations assurément fort instructives. Des thèmes concrets concernant la procédure pénale fédérale des mineurs seront abordés en groupes les jeudi et vendredi matins. Quant au jeudi après-midi, il sera bien entendu consacré au réseautage entre les autorités de placement et les établissements d'exécution des peines et des mesures.

Nous invitons donc tous les membres de la SSDPM à réserver cette date au plus vite. Le programme détaillé ainsi que le formulaire d'inscription vous seront envoyés en mai.

Par ailleurs, le caissier de la SSDPM vous saurait gré de bien vouloir acquitter votre **cotisation annuelle** dans les meilleurs délais.

En vous remerciant par avance et dans l'attente de vous rencontrer à St-Gall, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, nos salutations les meilleures.

Dieter Hebeisen
Président SSDPM